



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES

OSEZ EN PARLER !



Une violence conjugale peut être :



Physique (coups, blessures ...)



Psychologique (humiliation, harcèlement ...)



Sexuelle (rapports sexuels non consentis ...)



Economique/Administrative (confiscation argent, papiers)

Que pouvez-vous faire ?

Déposer plainte 7J/7 24h/24 dans un commissariat ou une gendarmerie ;

En cas d'urgence, appelez :



SAMU



**Police
Gendarmerie**



Pompiers



**Toutes
urgences**

Quelles aides ?

- CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) :
 - Narbonne : 37 avenue des Pyrénées - 04 68 42 51 33
 - Port-la-Nouvelle : 222 rue de la Mairie - 04 68 40 37 45
 - Carcassonne : 7 enclos Caminade - 04 68 72 47 37
 - Lézignan-Corbières : 24 bis avenue Léon Bourgeois - 04 68 45 94 46
- Associations d'aide aux victimes :
 - France Victimes 11 : 10 rue Fédou, 11000 Carcassonne - 04 68 25 30 78
 - L'ANAV : 1 avenue de la Naïade, 11100 Narbonne - 04 68 90 31 47 ou
06 71 87 81 82
- 3919 - Arrêtons les violences !

Comment vous protéger ?

- En parler autour de vous ;
- [Mémo-de-vie.org](http://Memo-de-vie.org) (coffre-fort numérique) ;
- Le téléphone grave danger ;
- Le bracelet anti-rapprochement ;
- L'ordonnance de protection ;
- Dispositif d'éloignement.





MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#NeRienLaisserPasser

